

Malgré une certaine centralité, le Grand-Duché ne concentre pas l'ensemble des fonctions économiques et se situe également dans une relation de dépendance vis-à-vis de sa périphérie. Le Luxembourg et les autres pôles régionaux (Namur, Metz, Trèves, Sarrebruck, etc.) se caractérisent donc par une relation de complémentarité en matière économique qui implique de renforcer la cohésion interne, de mieux connecter l'espace transfrontalier de proximité à son hinterland.

SECTEURS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Les filières communes liées à l'automobile et plus généralement le passé industriel de la Grande Région ont généré plusieurs projets de coopération interrégionale, avec le soutien du programme INTERREG.

- **Le projet IntermatGR (2013-2014)** ambitionne de constituer un cluster transfrontalier dans le secteur des matériaux et des procédés et prévoit dans un premier temps de cartographier les compétences de chaque région et d'identifier les domaines de coopération possibles afin de favoriser le transfert technologique. Un tel projet nécessite néanmoins de surmonter une difficulté récurrente en Grande Région, celle de l'asymétrie des compétences. La politique des clusters est ainsi partagée entre le niveau étatique, les régions et les communes en France et en Allemagne, tandis qu'elle est l'apanage de la Région wallonne et de l'État luxembourgeois.

La question de l'accès aux financements et de l'accompagnement à l'innovation des entreprises à l'échelle interrégionale fait également l'objet d'une coordination en progression en Grande Région.

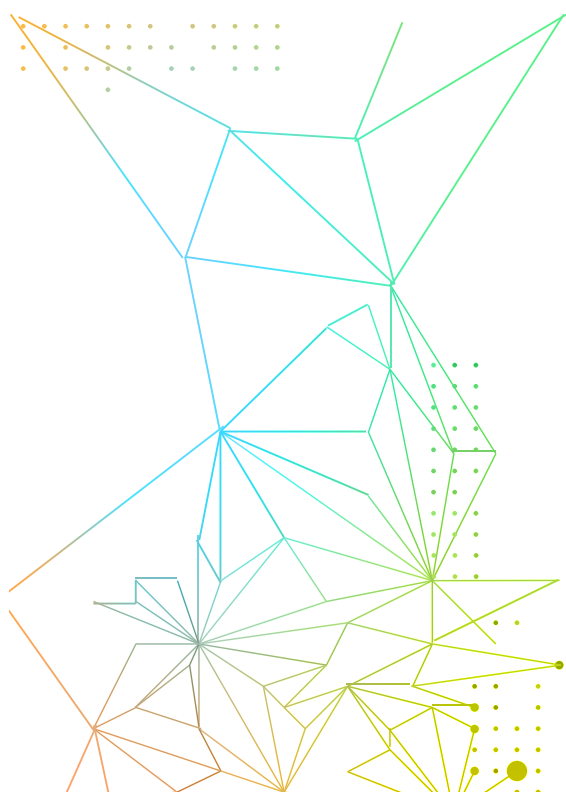
- **Le projet Seed4Start (2011-2015)**, porté par la Chambre de Commerce de Luxembourg et l'Agence nationale pour la recherche et l'innovation Luxinnovation, met en relation entreprises à la recherche de capital-risque et investisseurs, et les parcours de l'innovation 1,2,3 GO (créés en 2000) accompagnent les jeunes entrepreneurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de business plans. Voir la fiche projet page 95.

Malgré le « tropisme luxembourgeois » de ces initiatives, qui visent essentiellement à faciliter l'accès des entreprises au marché du Grand-Duché, on peut cependant souligner la préexistence depuis la fin des années 1990 d'un fonds trinational (FR-BE-LUX) de capital-risque, EUREFI, destiné à fournir un soutien financier ainsi qu'une ingénierie fiscale aux entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire du Pôle européen de développement (PED) et/ou étendre leurs activités à la zone transfrontalière.

MARCHÉ DE L'EMPLOI

Les taux de chômage varient fortement au sein de la Grande Région. Si le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre affichent un taux annuel relativement modéré en 2012 (5,1 %, 4 % et 6,4 % respectivement), la situation est beaucoup plus alarmante en Lorraine (12,2 %) et en Wallonie (10 %)²², ces deux régions étant elles-mêmes les plus touchées de France et de Belgique. Le travail frontalier, en grande majorité vers le Luxembourg, constitue donc une bouée de sauvetage pour les populations lorraines et wallonnes. Le Grand-Duché accueillait près de 143 000 travailleurs frontaliers en 2012, un nombre qui, malgré un ralentissement temporaire dû à la crise économique, est en augmentation constante. Les services financiers et aux entreprises, le commerce, le secteur médical et l'industrie essentiellement embauchent environ 76 000 Lorrains, 32 000 Wallons, 27 000 habitants de Rhénanie-Palatinat et 8 000 Sarrois²³. On observe des migrations pendulaires également de la Lorraine vers la Sarre. La Grande Région fait ainsi partie des régions européennes où la mobilité du travail est la plus forte.

- **En matière de formation, l'Université de la Grande Région**, cofinancée par le programme INTERREG IV Grande Région, fédère les universités du territoire interrégional et permet aux jeunes de suivre des cursus transfrontaliers. La maîtrise de l'allemand est toutefois en déclin en Lorraine et la compréhension du luxembourgeois devient un atout de premier plan avec le développement des services à la personne dans le Grand-Duché. Suite à la signature de l'accord-cadre pour l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur, les acteurs de la Grande Région se sont également engagés pour une meilleure mobilité des apprentis avec la signature le 20 juin 2014 d'une convention sarro-lorraine, dont l'élargissement progressif aux autres entités grand-régionales est prévu.



²² Source: Eurostat, 2012

²³ Source: *Statistiques en bref 2013*, Offices statistiques de la Grande Région, janvier 2013